

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 13 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le treize mars à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Evelyne CLASTERE, Dominique CAILLE, Céline DEBUIGNY, Yannick DEBIN, Mickaël VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Stéphanie HOUDMON par Christophe PETIT - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT - René DREAN par Nadège LEVEE - Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE - Véronique GAVELLE par Jean CARRE

Secrétaire de séance : Nadège LEVEE

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 09 janvier 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

Pour ces deux journées d'élection, deux créneaux horaires sont définis : de 8 heures à 13 heures et de 13 heures à 18 heures avec le dépouillement dans la continuité. Les conseillers s'inscrivent comme ils le souhaitent. Monsieur le Maire indique que le tableau définitif sera transmis par mail.

Madame LAMBERT estime qu'un seul emplacement pour l'affichage électoral n'est pas suffisant. Elle souhaiterait que d'autres panneaux soient posés dans d'autres quartiers de la commune afin que la population soit suffisamment informée.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE A L'ESPACE DES 2 RIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement à l'Espace des 2 Rives de 1/12^{ème} de la subvention allouée en 2014 soit la somme de 26 637 €.

REVERSEMENT A L'ESPACE DES 2 RIVES DES AIDES TOUCHEES AU TITRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a perçu des aides au titre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014 soit 6 080 € représentant la dotation de la CASE et 950 € représentant le solde de la dotation de l'État. Ces sommes étant destinées au financement des activités mises en place par l'Espace des 2 Rives dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal accepte le reversement des ces sommes à l'Espace des 2 Rives.

DEMANDE DE MESDAMES HEUSE ET AUFRERE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LEUR TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mesdames HEUSE et AUFRERE qui souhaitent effectuer, comme les années précédentes, leur travail à temps partiel annualisé à 80 % à compter du 1^{er} mai 2015 pour Madame HEUSE et du 13 mai 2015 pour Madame AUFRERE. Le Conseil Municipal accepte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CASE POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE REMPLACEMENT DES CHAUDIERES DE LA MAIRIE ET DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours a été attribué à la commune par la CASE pour le remplacement des chaudières de la mairie et du bureau de poste. Le coût des travaux est de 7 096,60 € HT et le fonds de concours accordé par la CASE de 3 548,00 €. Une convention fixant les conditions d'attribution et de règlement de ce fonds de concours doit être signée entre la CASE et la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SIEGE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les contrats concernant les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA disparaîtront au 1^{er} janvier 2016. Dans le but d'accompagner les collectivités dans la démarche de mise en concurrence, le SIEGE a décidé de constituer un groupement d'achats ouvert à l'ensemble des collectivités du département ayant souscrit un contrat au-delà du seuil mentionné. De plus, un lot spécifique aux contrats concernant les consommations relatives aux installations d'éclairage public des communes sera intégré à l'appel d'offres. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le SIEGE se substituera à l'ensemble des communes adhérentes à cette compétence pour le règlement des factures afférentes, à charge pour chaque commune de reverser les sommes correspondantes. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette adhésion.

LOTISSEMENT DE LA FERRONNERIE - CHOIX DU NOM DES RUES

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de la présente délibération avait déjà été évoqué lors de la précédente réunion. Il avait été alors demandé à chacun de formuler des propositions :

Monsieur le Maire propose des noms de chanteurs : Barbara, Brassens, Brel, Ferrat

Monsieur Christophe PETIT propose des noms en rapport avec la ferronnerie : Forge, Marteau, Enclume, Soufflet

Madame Florence LAMBERT propose des noms de résistants dont les dépouilles vont être transférées au Panthéon : Germaine TILLION, Geneviève DE GAULLE ANTHONIOZ, Jean ZAY, Jean MOULIN. Elle précise les raisons de sa proposition : nous sommes en 2015. Nous fêterons le 08 mai les 70 ans de l'armistice de la 2^{ème} guerre mondiale. Des français se sont battus pour défendre notre pays, ses valeurs, sa démocratie. En mémoire de ces hommes et de ces femmes assassinés par la milice ou déportés et pour que l'on n'oublie pas que grâce à des gens comme eux nous sommes un grand pays libre.

Madame Céline DEBUIGNY propose St Lubin et Monsieur Yannick DEBIN, St Eloi.

Après discussion et délibération, avec :

12 voix POUR la proposition de Monsieur Christophe PETIT

05 voix POUR la proposition de Madame Florence LAMBERT

02 abstentions

Le Conseil Municipal DECIDE de nommer les rues du Lotissement de la Ferronnerie comme suit :

- Rue de la Forge
- Rue du Marteau
- Rue de l'Enclume
- Rue du Soufflet

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE SECTION C N° 762

Monsieur le Maire expose que la parcelle section C n° 762 apparaît toujours sur le cadastre alors qu'en réalité, depuis la réalisation du lotissement de la Vallée Galantine, elle a été intégrée à la voirie. Afin de mettre à jour le cadastre, Monsieur le Maire propose de transférer cette parcelle de 55 m² dans le domaine public. Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CHATS EN DETRESSE »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la prolifération des chats sur le territoire communal engendre de nombreuses nuisances et qu'il serait nécessaire de prendre des dispositions pour éviter la reproduction non contrôlée des chats errants. L'association « Chats en détresse » dont le but est d'assurer la protection, l'alimentation, le contrôle sanitaire, le tatouage et la stérilisation des chats propose d'intervenir sur la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cette association.

VOTE D'UNE MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier signé par Maîtres PRIEUR et LESAULT-LAURET, Notaires à PONT DE L'ARCHE qui expose leur refus du projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par Monsieur MACRON, Ministre de l'Économie. Une partie de ce projet de loi concerne la réforme des professions réglementées, dont le notariat fait partie. Il est demandé dans ce courrier le vote par le Conseil Municipal d'une motion de soutien aux notaires de France. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ont délibéré. Le vote de la motion de soutien est rejeté avec 1 voix POUR - 15 voix CONTRE - 3 abstentions.

SIEGE - COMMUNICATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire fait un résumé du comité syndical du SIEGE du 22 novembre 2014. Il rappelle que tous les travaux prévus en 2014 ont été réalisés. Pour 2015, aucune programmation n'a été faite.

PROJET DE LOI « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Monsieur le Maire commente les principales dispositions du projet de loi adoptées par le Sénat en 1^{ère} lecture. Une note explicative a été distribuée à chaque conseiller qui pourra ainsi en prendre connaissance de façon plus approfondie.

DIVERS

➔ **CASE : SERVICES DE TRANSPORT PERISCOLAIRE ET AUTRES SERVICES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - GROUPEMENT DE COMMANDES** : Monsieur le Maire indique que le marché de transport périscolaire arrive à échéance le 31 août 2015. Il convient donc d'envisager son renouvellement. Dans un souci de restreindre les dépenses, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de la commune de PITRES d'adhérer au groupement de commandes institué par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, sera établie qui formalisera l'intervention de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières du groupement.

Le Conseil Municipal approuve le principe du groupement de commandes et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

➔ Monsieur le Maire fait part de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation de la société DOUBLE A en vue d'exploiter une usine de fabrication de pâte à papier sur le territoire de la commune d'Alizay. Cette enquête débutera le 31 mars et se terminera le 30 avril 2015. Les personnes qui souhaitent prendre connaissance du dossier peuvent se rendre dans les mairies d'Alizay, du Manoir sur Seine, des Damps, de Pont de l'Arche et d'Igoville. Un commissaire enquêteur sera présent dans ces mairies à certaines dates. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se déplacer pour consulter le dossier. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

➔ A l'invitation des responsables, Monsieur le Maire et Christophe PETIT se sont rendus dans les locaux des Restaurants du Cœur. Des demandes de travaux et de mises en conformité ont été formulées pour améliorer ces bâtiments. Une priorité sera donnée aux travaux de sécurisation. Une estimation financière sera effectuée avant tout engagement de la commune.

➔ Monsieur le Maire signale que les travaux concernant le déplacement et la création de l'espace poubelles de l'immeuble Andelle sont programmés par la SECOMILE.

➔ Remerciements pour les condoléances adressées lors du décès de :

- Madame Albertine DAUPLÉ
- Monsieur Pierre PELLETIER
- Madame Micheline COURTEUX

TOUR DE TABLE

➔ Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du gymnase et du collège de Romilly sur Andelle sont terminés. Huit modules ALGECO représentant 2 salles de 55 m² sont encore en place sur le chantier. Il pourrait éventuellement être intéressant d'en récupérer une soit 4 modules dans la mesure où le prix serait raisonnable. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire adresse un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion à la CASE concernant le THD (Très Haut Débit). La CASE a accepté d'adhérer à EURE NUMERIQUE. Les travaux devraient s'effectuer de 2016 à 2018 et couvrir 70 % du territoire.

Monsieur le Maire fait part également d'une rencontre avec Madame Alice ROZIÉ, Sous-préfète des Andelys, et de ses interrogations concernant la Politique de la ville. Monsieur le Maire rappelle que le territoire de la commune n'est plus couvert par un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et qu'il a été demandé son classement en territoire de veille active. Cette sortie du CUCS se traduit par une baisse importante des subventions accordées pour les actions menées par l'Espace des 2 Rives qui ne percevra cette année que 28 000 € au lieu des 50 000 € octroyés précédemment. Monsieur le Maire va solliciter la CASE pour obtenir le versement de la différence.

➔ Madame Chantale PICARD revient sur la fermeture de la boulangerie. C'est un liquidateur qui gère actuellement le fonds. Un couple qui semble intéressé par la reprise de ce commerce a été reçu en mairie. Ces personnes devaient ensuite rencontrer le liquidateur ainsi que le propriétaire.

➔ Madame LAMBERT pense qu'il faudrait remercier le président d'ACASA et le bar tabac pour la mise en place du dépôt de pain. Elle demande à Monsieur Le Maire de leur adresser un courrier. Elle demande à Monsieur le Maire si

les travaux de la Zone Artisanale vont bientôt commencer. Monsieur le Maire répond que la commission d'appels d'offres de la CASE se réunit le 17 mars pour le choix des entreprises. Les travaux pourraient débuter en mai 2015. Madame LAMBERT demande si une réunion de la commission des finances est prévue avant le vote du budget. Monsieur PETIT décide de fixer cette réunion au lundi 30 mars 2015 à 20 heures 30. Une réunion de la commission des travaux sera programmée à la suite.

→ Monsieur Gianni LEFEBVRE informe les membres du Conseil Municipal que l'opération « BERGES SAINES » sera organisée le samedi 11 avril 2015 de 9 heures à 12 heures.

→ Madame Evelyne CLASTERE fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association des Jardiniers et rapporte quelques unes de leurs demandes. Les jardiniers proposent de repeindre les abris de jardin qui sont mis à leur disposition à charge pour la commune de leur fournir la peinture.

Madame CLASTERE évoque aussi le problème du terrain mis à la disposition de l'association « Le Chemin du Halage » qui jouxte les jardins. Elle demande que la parcelle soit fauchée régulièrement afin d'éviter la propagation des mauvaises herbes dans les jardins. Monsieur le Maire adressera un courrier dans ce sens au président de l'association.

PAROLE AU PUBLIC

Pas de question

Fin de la séance à 22 h 45